

Je résume tout en disant que, dans l'intérêt de l'utilisation des chutes d'eau, c'est-à-dire de l'essor national, il faut que l'industrie hydraulique garde une grande facilité d'évolution.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous remercions M. Bougault de sa très intéressante et très utile communication.

La séance est levée à midi

(A suivre.)

LA COMMISSION DES FORCES HYDRAULIQUES

La Chambre des Députés a procédé à l'élection des Membres de la Commission chargée d'examiner les projets de loi sur l'utilisation des Forces hydrauliques. — Ont été élus :

M. de BAUDRY-D'ASSON (Vendée) ; BEDOUCE (Hte-Garonne) ; LÉON BÉRARD (Basses-Pyrénées) ; BONNIARD (Htes-Alpes) ; Antoine BORREL (Savoie) ; BOUCTOT (Seine-Inférieure) ; Ferdinand BOUGÈRE (Maine-et-Loire) ; Marcel CACHIN (Seine) ; Eugène CHENAL (Ain) ; CONNEVOT (Creuse) ; CROLARD (Hte-Savoie) ; DALBIÉZ (Pyrénées-Orientales) ; DE DION (Loire-Inférieure) ; DURANDY (Alpes-Maritimes) ; Laurent EYNAC (Hte-Loire) ; FAISANT (Saône-et-Loire) ; Emile FAVRE (Hte-Savoie) ; JOVELET (Somme) ; JUDET (Creuse) ; LECAVE-LAPLAGNE (Htes-Pyrénées) ; Charles LÉBOUCQ (Seine) ; LEMERY (Martinique) ; LÉROLLE (Seine) ; Alfred LE ROY (Nord) ; MARGAINE (Marne) ; Maurice MAUNOURY (Eure-et-Loir) ; MISTRAL (Isère) ; Maurice SPRONCK (Seine) ; MONS (Corrèze) ; Marius MOUTET (Rhône) ; Bertrand DE MUN (Marne) ; PARVY (Hte-Vienne) ; PÉCHADRE (Marne) ; LÉON PERRIER (Isère) ; PLANCHE (Htes-Alpes) ; PORTEU (Ille-et-Vilaine) ; Fernand RABIER (Loiret) ; RAYNAUD (Charente) ; RIBEYRE (Hte-Loire) ; Marcel SEMBAT (Seine) ; FALON (Aveyron) ; VALIÈRE (Hte-Vienne) ; VIDALIN (Corrèze) ; DE WENDEL (Mourthe-et-Moselle).

Dans sa première séance du 5 octobre, la Commission a élu son Bureau qui est ainsi composé :

Président : M. Fernand RABIER ; Vice-présidents : MM. BÉRARD, CROLARD, Paul RIBEYRE, BOUCTOT ; Secrétaires : MM. JUDET, BORREL, LACAVE-LAPLAGNE, DE MUN.

Dans sa deuxième séance du 12 octobre et après une discussion générale sur les projets soumis à son examen, elle a élu rapporteur de la Commission, notre collaborateur M. LÉON PERRIER, député de l'Isère.

ADMINISTRATION ET INDUSTRIE

PROFESSION DE FOI D'UN FONCTIONNAIRE RETRAITÉ

« La Houille Blanche » veut bien m'ouvrir ses colonnes. Je dois à ses lecteurs de leur ouvrir mon âme de fonctionnaire retraité ; ce sera au surplus la manière la plus suggestive d'expliquer le sentiment qui me pousse à profiter de l'occasion.

Pendant les vingt dernières années de ma carrière administrative, je me suis occupé des questions de houille blanche en me plaçant plus spécialement, comme c'était mon rôle, au point de vue des Services publics. Pendant dix ans de cette même période, j'ai collaboré avec les Chambres de Commerce du Sud-Est, à la création d'un « Office des Transports » qui, depuis, dans d'autres régions, a fait souche d'autres Offices semblables. A cette collaboration, qui m'a procuré de grandes satisfactions et de précieuses amitiés, je dois de connaître un peu les méthodes et les aspirations de la grande industrie moderne.

Je n'ai pas besoin d'insister sur les « cas de conscience » qu'a fait naître semblable dualité de fonctions. Dans le milieu industriel, on aimait assez le fonctionnaire pour ne lui laisser ignorer aucun des méfaits de « M. le Bureau ». Dans le milieu administratif, il fallait qu'on l'aimât beaucoup pour ne pas lui tenir rigueur de chercher, à l'occasion, à introduire les méthodes industrielles dans la défense

des intérêts généraux. Puis la guerre est venue rendre plus évidents les dangers de la « Scission » et plus pressant l'emploi des moyens propres à la faire disparaître. — Dans une démocratie telle que la nôtre, les critiques, souvent justes, dont on crible la bureaucratie, devraient contribuer à détruire le mirage d'une « administration-providence », appliquant avec rapidité des « lois-panacées ». Cependant, c'est plutôt le contraire qui est vrai, à en juger par la quantité de projets de réformes administratives ou législatives, que font surgir les critiques et dont on attend le salut.

La guerre, qui bouleverse et détruit tant de choses, semble aux yeux de certains réformateurs convaincus, justifier des bouleversements et des destructions dans la machine administrative. La sagesse conseille, au contraire, à une heure où il faut surtout intensifier le travail de tous, de ne rien bouleverser, de ne rien détruire, d'améliorer plutôt le travail commun, administratif et industriel, par des ententes et des collaborations nouvelles.

Libéré de mes doubles fonctions, mais non des réflexions qu'elles ont provoquées, j'éprouve, comme une angoissante obsession, le désir de travailler à faire disparaître les malentendus, les barrières, les cloisons étanches, qui entravent l'aménagement des forces hydrauliques.

Je ne change pas de point de vue. La défense de l'intérêt général reste mon seul objectif ; mais, en matière de houille blanche, comme en toute autre, l'intérêt général n'est que la résultante des intérêts particuliers et collectifs, ou pour parler avec plus de précision, des intérêts combinés des producteurs et des consommateurs d'énergie. En s'organisant pour aider l'Administration à dégager cette résultante, consommateurs et producteurs feront l'œuvre la plus utile, pour leur plus grand profit et pour celui du Pays.

Dans le nouveau titre de « La Houille Blanche », se glisse un mot qui vaut à lui seul un programme. Pour tirer le meilleur parti de l'« énergie hydraulique », on se propose d'en « coordonner » l'emploi avec celui du charbon. Ce qu'il faut aussi coordonner, ce sont les efforts de tous ceux qui sont intéressés à la grande œuvre de l'aménagement des eaux : fonctionnaires et industriels, producteurs et consommateurs, particuliers, sociétés et collectivités. Cette « coordination » nécessaire doit être réalisée, au point de vue administratif, par les organismes prévus au Titre VI du nouveau projet de loi ; elle sera utilement complétée, au point de vue industriel et collectif, par des « Offices d'énergie » régionaux, analogues aux Offices des Transports.

Comme, par dessus tout, à l'heure actuelle, il faut agir et réaliser, c'est par des réalisations successives que le système de la coordination libre marquera, en se développant, chacune de ses étapes. La plus grande cause des retards se trouve incontestablement dans l'impuissance de l'Administration à choisir, entre plusieurs compétiteurs d'une chute d'eau, « le meilleur ». Pour sortir d'embarras, elle leur dit : entendez-vous. Le système de la coordination répond à ce conseil, qu'il élargit cependant un peu en faisant intervenir dans l'entente les utilisateurs de l'énergie en général, et plus spécialement les collectivités chargées des Services Publics, tributaires de l'énergie.

C'est dans cet esprit de coordination, d'« union sacrée », pour employer l'expression de guerre qui devra survivre à la guerre, qu'a été rédigé, sur la demande de l'Association française pour le développement des Travaux publics, le rapport « La Houille Blanche et la Guerre » ; c'est dans ce même esprit que le soussigné examinera, au point de vue des Services publics, le projet de loi récemment élaboré et que, dans une série d'autres études, s'inspirant d'exemples

concrets puisés soit en France, soit à l'étranger, il recherchera comment on peut, pratiquement, « industrialiser » les interventions propres à sauvegarder les intérêts généraux en matière des forces hydrauliques.

La Tribune ouverte de *La Houille Blanche* apportera le concours le plus précieux à l'œuvre de « coordination ». Par la publicité la plus large, par le travail au grand jour et l'échange le plus loyal des points de vue complémentaires, les intérêts généraux, ceux des Services publics en particulier, seront le plus efficacement défendus.

Que de problèmes vitaux pour l'avenir du Pays, auxquels il faut que l'opinion publique s'intéresse ! Mon vœu de fonctionnaire retraité est que la Tribune ouverte de *La Houille Blanche* fasse surgir, dans la génération qui va supporter la charge de reconstituer sur des bases modernes la production française, des collaborateurs jeunes, capables des efforts patients et tenaces qui conduisent aux résultats.

René TAVERNIER,

Inspecteur général des Ponts et Chaussées, en retraite.

LA HOUILLE BLANCHE ET LA GUERRE

Rapport à « L'Association Française pour le Développement des Travaux Publics » (1).

I. AVANT-PROPOS

Les conséquences économiques de la guerre, parmi lesquelles il faut citer d'une façon plus spéciale la crise du charbon, ont attiré l'attention sur la « Houille blanche ». Quelle est l'importance de la richesse hydraulique de la France ? Aurait-elle suffi, mieux aménagée, à conjurer la crise du charbon si redoutable au point de vue financier, comme au point de vue industriel. Quels enseignements peut-on tirer du passé et quelles sont les mesures à prendre pour l'avenir ? Telles sont les questions qui préoccupent l'opinion publique... Les solutions, plus ou moins heureuses qui leur seront données, exerceront sûrement une influence considérable sur l'activité économique de la nation, s'employant tout entière à hâter l'heure de la victoire, puis, la paix faite, à réparer les ruines que la guerre aura causées.

Avant la guerre, les questions de Houille blanche, comme tant d'autres ont suscité des controverses de doctrines (2), en apparence irréductibles, entre les partisans du « laisser faire » et ceux de l'intervention. Si la guerre, à l'heure où les réalisations ne peuvent plus être retardées, montre l'inanité des discussions stériles, si, dans le domaine économique comme dans les autres, elle impose « l'union sacrée » dans l'action, elle aura porté en elle, comme la lance d'Achille, le remède au mal qu'elle aura causé.

(1) Publication autorisée par le Bureau de l'Association

(2) Les Congrès organisés par l'Association Française pour le développement des Travaux Publics ont largement participé à ces discussions.

En 1900, le Congrès signale à l'attention du Gouvernement et du Parlement l'intérêt qui s'attache à la promulgation de dispositions législatives rendant possible, au point de vue pratique, l'exploitation rationnelle, pour la production de la force motrice des eaux qui sont une des richesses de notre territoire, aussi bien que pour leur utilisation sous toutes les formes ; approuve le projet de loi présenté par M. BAUDIN, Ministre des Travaux publics, et par M. JEAN DUPUY, Ministre de l'Agriculture. En 1903, par un vœu plus longuement développé, le Congrès préconise sur les cours d'eau navigables et flottables le système de la concession, et sur les eaux non navigables ni flottables le système de la liberté laissée à l'initiative privée, en déclarant toutefois que « pour permettre la bonne utilisation des usines hydrauliques établies en vue des services publics, par déclaration d'utilité publique, il est nécessaire d'accorder aux exploitants la liberté commerciale pour l'exploitation des résidus d'énergie, quel qu'en soit le quantum, à la seule condition que le fonctionnement des services publics reste l'objet principal.

Les doctrinaires avertis se rendent compte, au surplus, que les théories économiques sont tributaires des faits et doivent évoluer avec la technique de la production.

Or, d'une part, les industries de Houille blanche, si novatrices de toutes manières, ont besoin, plus que toutes autres pour se développer, de souplesse, de variété, d'indépendance. Les chefs, qui dirigent leur essor, ont raison de redouter les interventions administratives telles qu'elles se sont produites jusqu'ici, sous la forme anti-industrielle de réglementations générales et de cahiers des charges rigides.

D'autre part, l'expérience démontre d'une façon surabondante que le bon aménagement des eaux, et la bonne utilisation de l'énergie hydro-électrique constituent une œuvre d'ensemble qui présente, au plus haut degré un caractère d'intérêt collectif. Cette œuvre ne peut, sans péril, être abandonnée aux hasards des initiatives guidées par le seul appât du gain.

Entre les usines hydrauliques distribuant aux industries consommatrices d'énergie, la puissance des cours d'eau d'une région, des liens étroits de solidarité doivent s'établir tant au point de vue de la production de l'énergie qu'à celui de son emploi.

Les systèmes régionaux de « monopoles » ou d'« ententes » présentent, dans la pratique, par la suppression des gaspillages, des fausses manœuvres et des doubles emplois, des avantages considérables sur les systèmes opposés des « concurrences » ou des « spécialisations » ; et, par suite, sous une forme ou sous une autre, s'impose l'intervention de collectivités : Communes, Départements, Etat, chargées d'organiser dans les meilleures conditions et aux meilleurs prix, les services publics de transport et de distribution d'énergie.

Il ne saurait être question, dans cet exposé, de préciser la forme juridique sous laquelle les interventions nécessaires pourraient se produire avec la souplesse utile, pour faciliter les entreprises et les débarrasser, par l'expropriation, des causes de retards ou de majorations qui les ont entravées jusqu'ici. On se contentera de dégager le sens général des nécessités utiles, en étudiant l'ensemble complexe des nécessités économiques auxquelles doivent se plier lois et règlements.

Sans abuser davantage des considérations générales, c'est par l'examen des faits qu'on va chercher à caractériser, dans cette note, le rôle de la Houille blanche vis-à-vis de la Houille noire et les conditions de sa mise en valeur, en justifiant ainsi le vœu qui la termine.

II

QUANTITÉS DE CHARBON CONSOMMÉES POUR PRODUIRE DE L'ÉNERGIE SUSCEPTIBLE D'ÊTRE PRODUITE PAR LA « HOUILLE BLANCHE ». — QUANTITÉS D'ÉNERGIE CORRESPONDANTES.

D'après les statistiques de 1912, les dernières publiées, les consommations de Houille en France et les provenances sont caractérisées par les deux tableaux ci-après :

CONSOMMATIONS DE HOUILLES EN FRANCE EN 1912 :

	Tonnes consommées	Pourcentage
Métallurgie de gros œuvre.....	11.425.000	18,7 %
Chemins de fer.....	8.966.000	14,7 —
Industrie des mines.....	4.921.000	8 —
Usines à gaz.....	4.532.000	7,4 —
Marine marchande.....	1.160.000	2,6 —
Consommation domestique....	11.653.000	19,2 —
Industries diverses.....	18.020.000	29,4 —
Total.....	60.677.000	100 %